

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-2-11

Séance du vendredi 20 mars 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PLAN DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT TOURISTIQUE EN FORET OFFICE NATIONAL DES FORETS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 19 555 €, soit 50 % du montant de l'étude estimé à 39 109 €, à l'ONF pour la réalisation de la deuxième phase du Plan Départemental d'Equipement Touristique en Forêt dans le Département du Haut-Rhin ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20411, opération 2009-F241-177, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions